

# CROISSANCE URBAINE RECENTE ET ORIGINES GEOGRAPHIQUES DE LA POPULATION D'AIX-EN-PROVENCE EN 1975

UNE VILLE EN LETHARGIE PROMUE A UNE CROISSANCE RECENTE ET RAPIDE

Aix-en-Provence, aujourd'hui ville moyenne où l'on a recensé en mars 1982 une population totale de 124.450 habitants, offre l'exemple d'une cité ancienne tombée dans une longue période de déclin et de stagnation mais qui, après une reprise hésitante entre les deux guerres, enregistre à partir des années 1950 une expansion spectaculaire <sup>1</sup>.

Du début du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au lendemain du premier conflit mondial la population aixoise oscille entre 20.000 et 30.000 habitants. Elle connaît ensuite une croissance modeste, due en partie à l'apport d'ouvriers italiens et de réfugiés arméniens. A la Libération, Aix compte toujours moins de cinquante mille habitants. Lorsque, en 1954, elle dépasse cet effectif, c'est encore grâce à un contingent substantiel de quelque six mille « comptés à part » : étudiants et élèves internes, militaires en garnison, malades et internés psychiatriques, détenus à la maison d'arrêt. A l'époque, le cinquième de la population municipale vit hors de l'agglomération proprement-dite, sur le très vaste espace communal (18.608 hectares).

---

1. WOLKOWITTSCH, M : « Aix-en-Provence », La Documentation Française, collection « Les villes françaises ». Notes et études documentaires n° 4108 - 4109 du 2 septembre 1974. Nouvelle édition, décembre 1977, 92 p. Ainsi que l'ouvrage collectif : « Histoire d'Aix-en-Provence », Aix (1977), 392 p dont : GRANAI, G : « Le XX<sup>e</sup> siècle : permanences et mutations », pp. 321-369. Les données censitaires (résultats des dénombremments de 1954, 1962, 1968, 1975 et 1982) sont tirées des publications et documents inédits de l'INSEE (Direction régionale de Marseille). Mes remerciements s'adressent à la Direction des services administratifs et aux employés du cadastre de la municipalité d'Aix-en-Provence pour leur aimable coopération.

L'importance relative de la population éparsée va de pair avec une fonction agricole qui rassemble 10 % des actifs - autant que le bâtiment. Mais l'ancienne capitale de la Provence, reléguée depuis 1791 au rôle de sous-préfecture, conserve néanmoins une partie de ses attributions juridiques, académiques et religieuses. Siège de la Cour d'Appel, de l'Université (Lettres et Droit), de l'Archevêché, abritant de nombreuses institutions scolaires, confessionnelles et militaires, Aix continue d'affirmer avec netteté sa spécificité tertiaire (58,5 % des actifs en 1954).

Aix s'engage ensuite dans une phase d'évolution accélérée. En l'espace de deux décennies, de 1954 à 1975, la population municipale passe de 48.419 à 109.183 habitants : la commune a ainsi plus que doublé ses effectifs (+ 125 %). L'afflux de quelque cinquante mille nouveaux venus se traduit par des soldes migratoires exceptionnels : + 3,2 % par an entre 1954 et 1962, suivis par une moyenne annuelle de + 4,1 % pour 1962-1968, qui coïncide avec la phase d'implantation principale des Pieds-Noirs dans le Midi. De 1968 à 1975 le solde migratoire se maintient encore au-dessus d'un taux de 2,3 % par an.

Cette poussée vigoureuse est liée à l'imbrication plus étroite d'Aix dans l'aire métropolitaine marseillaise et l'espace régional défini par la mer, le Rhône et la Durance. Elle tire parti de la densification du réseau routier et autoroutier, qui la rapproche à la fois de la cité phocéenne et du complexe industriel Etang de Berre-Fos, de la création du centre d'études nucléaires de Cadarache, ainsi que de l'aménagement hydro-électrique et agricole de la Basse Durance. Ville résidentielle certes, mais qui évite de se transformer en cité dortoir de Marseille, Aix renforce sa spécificité tertiaire (70 % des actifs en 1975) en consolidant ses fonctions universitaires, administratives et militaires, judiciaires, culturelles et touristiques. Ne conservant plus qu'un noyau résiduel d'agriculteurs (2 %) et n'ayant accueilli que peu d'industries, Aix se caractérise par une proportion relativement élevée de classes sociales aisées : 15,5 % de professions libérales et cadres supérieurs, 18,8 % de cadres moyens et 7,0 % de patrons de l'industrie et du commerce en 1975. A l'attraction singulière qu'exerce la cité sur ces classes actives privilégiées ajoutons, toujours pour la même date, près de dix mille retraités et 12.300 étudiants âgés de plus de dix-sept ans.

Une meilleure intégration dans le tissu fonctionnel d'une métropole régionale en restructuration permet à Aix de conserver, ramifier et intensifier ses fonctions tertiaires héritées du passé et de garder une certaine autonomie par rapport à sa puissante voisine. L'expansion se traduit aussi par une plus vaste ouverture sur l'ensemble de la France métropolitaine. Et l'apport d'éléments neufs, avec notamment plus de 13.000 rapatriés d'Afrique du Nord contribue également et puissamment à renouveler et diversifier la population aixoise.

Au cours de la dernière période intercensitaire 1975-1982 la

croissance démographique d'Aix s'est notablement ralentie. Certes, la population municipale a encore gagné onze mille personnes (+ 10,2 %) pour atteindre 120.298 âmes, mais 44 % de cet ultime actif provient de l'excédent naturel. Quant au solde migratoire annuel moyen, qui dépassait trois mille individus entre 1962 et 1968, et encore près de deux mille en 1968-1975, il est désormais inférieur au millier. Après la pléthore d'ensembles résidentiels érigés souvent à la hâte, on a relativement peu construit à Aix ces dernières années. Par contre, l'urbanisation s'accélère dans les communes voisines de Meyreuil (2.845 hab.), Eguilles (4.473 hab.) et Venelles (5.225 hab. en 1982).

#### CROISSANCE URBAINE ET AIRE DE RECRUTEMENT DE LA POPULATION

L'étude des dynamismes et de la croissance par le biais de bilans démographiques, échelonnés d'un recensement à l'autre, apporte des éléments essentiels à l'appréhension de la vitalité propre de l'organisme urbain ainsi qu'à ses capacités d'attraction. Une expansion rapide assortie de soldes migratoires positifs consistants se traduit par une proportion en hausse d'individus originaires de l'extérieur et, en conséquence, par une modification sensible du « contenu humain » de la ville.

Définir ce contenu implique la connaissance des composantes nationales, ethniques, communautaires ou confessionnelles de la population, de ses structures démographiques et socio-économiques. Et aussi de coupler dans la mesure du possible ces données avec l'aire de provenance des nouveaux citoyens. Délimiter dans le détail cette « aire d'attraction » n'est ni chose facile, ni besogne inutile. Pour le géographe, cette délimitation spatiale est nécessaire pour situer les réservoirs d'hommes - en activité ou fossilisés - qui ont contribué au peuplement. Selon le cas, on pourra également esquisser des « bassins de main-d'œuvre », des « aires de prélèvement » estudiantines ou de retraités, des « zones d'influence » enfin.

Malheureusement, rares sont les documents statistiques susceptibles de fournir des indications précises et suivies sur le cheminement migratoire des individus. Dans sa monographie aixoise, M. Wolkowitsch a utilisé les listes électorales de 1973, 1975 et 1976, dépouillant par sondage au cinquième le lieu de naissance des inscrits, ainsi que celui des personnes figurant sur le fichier des mutations<sup>2</sup>. Tout en illustrant l'ampleur des courants - moins d'un électeur sur cinq inscrits en 1973 est né à Aix - le document utilisé est nécessairement incomplet. Naturellement, il n'englobe pas les étrangers (8,2 % de la population en 1975), ni les mineurs, ni non plus les Français qui, pour une raison ou une autre, dissocient leur résidence effective de leur lieu de vote.

Pour obtenir une image d'ensemble, il faut revenir au document de

2. WOLKOWITSCH, M : *op. cit.* (1977), pp. 29-30 et 79-80.

base, le recensement. On en connaît les limites : absence de données sur l'appartenance ethnique et confessionnelle, notion d'« origine » limitée au lieu de naissance, rareté ou absence d'information sur le domicile précédent. Dans la majorité des cas le périple suivi par l'individu est réduit à sa plus simple expression : lieu de naissance - domicile actuel. Or, le « premier point de départ migratoire » est parfois dû au hasard. Par ailleurs avec la généralisation des accouchements en maternités urbaines, le lieu de naissance n'est plus nécessairement celui où va résider le nouveau-né. En conséquence, et du moins pour la dernière génération, la notion de « citadin de souche » (personnes nées dans la commune) doit être interprétée avec quelque souplesse. Dans ces conditions, ventiler les nouveaux venus en ville en « citadins » et « ruraux », en fonction du seul lieu de naissance, est également hasardeux.

#### LE DOCUMENT EXPLOITE : UN LISTING MUNICIPAL DU RECENSEMENT DE 1975

En dépit des restrictions apportées à la signification géographique du lieu de naissance, et de la simplification extrême des mouvements migratoires répertoriés par le recensement, il m'a paru utile d'analyser le dernier document de ce genre consigné à la mairie d'Aix. Lorsque la municipalité m'a autorisé, au printemps 1981, à dépouiller par sondage les listes nominatives du dénombrement de 1975, je pensais poursuivre l'expérience en participant bénévolement aux opérations du recensement du 4 mars 1982. Cette participation m'a été refusée par la ville, les nouvelles applications de la loi du secret statistique interdisant désormais aux municipalités l'établissement de relevés, listes ou fichiers nominatifs des personnes recensées. En conséquence, c'est en quelque sorte un « document historique » que je présente ici.

Les recensements qui précèdent celui de 1975 ont donné lieu à la confection de *listes nominatives*, similaires à celles dressées dans toutes les communes françaises. Elles se présentent sous forme de registres dans lesquels sont consignées des données succinctes concernant les individus groupés par ménages, ces derniers classés par appartements et immeubles se succédant le long d'une rue.

Ce document traditionnel a été abandonné à Aix en 1975 au profit d'un *listing*, composé sur l'ordinateur municipal et dont la copie est déposée au service cadastral de la mairie. Découpé en quatre registres, il totalise 2.325 pages et 104.353 individus. Les personnes sont répertoriées en fonction de la localisation de leur domicile sur le plan cadastral : « sections », subdivisées en « districts » ou îlots. Chaque îlot amorce une nouvelle page du registre et se termine par le total de sa population.

A l'opposé des listes nominatives manuscrites d'autrefois, le classement par ménage a été remplacé par l'ordre alphabétique des noms. Fini le cheminement ordonné et hiérarchique. Et les ménages dont les membres ne répondent pas au même patronyme sont dispersés : cas des

enfants demeurant au foyer de leur mère divorcée, de l'aïeule vivant chez son beau-fils, etc...

Le *listing* offre, pour chaque personne, une série de données plus ou moins complètes, rédigées partie en clair, partie en code et dont l'éventail s'inspire du « bulletin individuel » utilisé pour le recensement.

On trouve en clair les noms et prénoms, le nom de jeune-fille des femmes mariées, l'adresse. Chaque appartement est doté d'un numéro de classement.

En code chiffré : le sexe, la situation de famille, le type de nationalité (français de naissance, par naturalisation, étranger). Pour les deux dernières catégories, des initiales indiquent la nationalité précédente ou actuelle.

La date (jour, mois et année) et le lieu de naissance. Pour les natifs de France on précise la commune ; pour les autres le pays seulement, le tout d'après le « Code officiel géographique » de l'INSEE ;

Le domicile au 1<sup>er</sup> janvier 1968. Les personnes résidant à Aix à cette date sont signalées par un « X ».

Viennent enfin trois rubriques consacrées à l'activité :

a - « Situation professionnelle » distinguant entre actif et « étudiant, sans profession, militaire du contingent, chômeur, retraité ».

b - « Type de profession » : non salarié, exploitant agricole, profession libérale, employeur ou travailleur indépendant, travailleur à domicile, apprenti sous contrat, salarié.

c - « Qualification » : manœuvre, ouvrier spécialisé, ouvrier qualifié, fonctionnaire, militaire de carrière, cadre.

Bien que renfermant une somme d'indications, le *listing* souffre de quelques lacunes et de plusieurs incohérences. On a déjà signalé l'éclatement artificiel de certains ménages. En ce qui concerne les natifs de l'étranger, l'absence de localisation communale ou régionale est désastreuse pour le géographe. Quant à la classification et à la qualification professionnelles, elles sont particulièrement inadaptées à une ville où abondent les salariés du secteur public. Ainsi le recteur d'académie et le professeur d'université entrent dans les seules catégories de « salariés » et « fonctionnaires », exactement comme le préposé postal et le gardien de musée. Le qualificatif de « cadre » est d'ordinaire réservé aux agents de maîtrise de l'industrie et au personnel d'encadrement, moyen ou supérieur, du seul secteur privé.

Les chiffres officiels de l'INSEE indiquent des effectifs nettement supérieurs à ceux du *listing* (104.353 personnes) :

<b>Population totale en 1975</b> .....	<b>114.014 habitants</b>
Population municipale totale .....	109.183 habitants
Population comptée à part .....	4.831 habitants
dont appartenant à la population municipale	
d'autres communes .....	3.355 habitants
<b>Population totale sans doubles comptes</b> .....	<b>110.659 habitants</b>

Ce dernier chiffre est très proche du total retenu par l'INSEE dans la tabulation des résultats détaillant les caractéristiques démographiques : 110.507 personnes, dont 103.700 appartenant à la population des ménages, et 6.807 « hors ménages ». La rubrique regroupe 3.577 étudiants en cités universitaires, les hospices (457 personnes), des foyers de travailleurs (362), les communautés religieuses (284), les habitations mobiles (135), la « population comptée à part non réintégréable » (1 478), ainsi que 514 « autres » non précisés.

Effectivement, le *listing* ne comptabilise pas la population des hôpitaux, cliniques et hospices, ni celle des casernes et écoles militaires, des institutions religieuses, des hôtels, qui relèvent de la catégorie des « comptés à part ». On y trouve par contre l'essentiel des étudiants en cités. Par ailleurs, l'examen attentif par îlot et section laisse supposer un sous enregistrement, patent dans certains quartiers de la périphérie. Ce qui explique peut-être pourquoi les données globales du *listing* sont inférieures de 4,4 % à celles de la population municipale totale, et de 5,6 % aux effectifs retenus par l'INSEE pour ses tabulations (ménages + hors ménages). C'est à ces dernières qu'il faut se référer pour apprécier les résultats obtenus par sondage. Bien que les deux populations ne soient pas identiques, leurs composantes sont toutefois assez proches pour soutenir la comparaison.

Au cours du printemps 1981 j'ai réalisé un sondage systématique au vingt-cinquième du *listing*, omettant d'inscrire les noms et adresses des individus échantillonnés. L'échantillonnage s'est fait par un décompte à intervalle de vingt-cinq, à partir d'un cas initial choisi au hasard dans la première dizaine, et sans solution de continuité d'un îlot au suivant. J'ai relevé ainsi 4.174 cas, représentant une population de 104.350 personnes. Parmi ces cas, on compte 81 personnes pour lesquelles aucune donnée n'est inscrite, soit 2 % de l'ensemble. Après déduction des inconnus, il reste 4.093 cas pour lesquels les informations sont quasiment complètes. Le traitement des données s'est effectué sur la partie connue de l'échantillon, qui représente quelque 102.325 individus.

La comparaison entre les tabulations de l'INSEE et celles issues du sondage, traduites en pourcentages, montre d'assez larges similitudes. Ainsi, en ce qui concerne les étrangers, leur proportion dans la population recensée s'élève à 8,2 %, pour 7,2 % dans le sondage. Quant à la ventilation par nationalité, elle s'écarte rarement de plus d'un point du dénombrement : algériens 36,3 % (recensement) et 35,2 % (sondage) ; italiens 11,2 % (R) et 11,9 % (S) ; espagnols 11,2 % (R) et 13,2 % (S), etc...

Au niveau de la répartition par sexe et groupes d'âge principaux, le profil du sondage s'apparente à la distribution de la population des ménages, avec toutefois une proportion plus forte de femmes. En définitive, si l'on demeure dans des groupes aux effectifs suffisamment consistants, les

résultats du sondage ne devraient pas différer essentiellement de ceux d'un traitement informatique issu directement du recensement<sup>3</sup>

#### LES COMPOSANTES NATIONALES DE LA POPULATION

D'après les résultats du sondage, la population aixoise en 1975 se compose d'une forte majorité de citoyens français : 88 % le sont de naissance et 5 % par naturalisation. L'examen attentif indique qu'il n'en est pas ainsi : un nombre appréciable de naturalisés ont préféré se faire dénombrer comme « français de naissance ». D'autre part, le sondage minimise la proportion des étrangers par rapport au recensement, ce dernier étant par ailleurs suspect d'omissions notoires.

#### LES ETRANGERS : EVOLUTION ET COMPOSITION

Les derniers recensements indiquent un accroissement suivi, en nombre et en proportion, des étrangers à Aix :

Années	Etrangers	En % de la population totale
1954	2.839	5,2 %
1962	4.257	6,3 %
1968	6.126	6,5 %
1975	9.065	8,2 %

En l'espace de deux décennies l'effectif étranger a plus que triplé (+ 219 %), dépassant notablement la croissance générale de la ville (+ 129 %). Cette progression remarquable est la conséquence de l'étoffement d'un agglomérat de main-d'œuvre salariée, employée en ville et dans les environs. Et en second lieu d'une présence accrue d'étudiants, professeurs stagiaires, de quelques cadres étrangers, de résidents et retraités aisés.

D'après le sondage, près de la moitié des étrangers proviennent des pays du Maghreb, avec en tête des Algériens (35 %), suivis de Tunisiens (8 %) et Marocains (4 %). Le second groupe d'importance (30 %) comprend les ressortissants des pays de la Méditerranée occidentale : Espagnols (13 %), Italiens (12 %) et Portugais (5 %).

Le reste se compose de citoyens des pays de l'Europe occidentale, orientale et de Scandinavie (8 %) ; d'Américains (6 %, du Canada et des

3. L'éventualité d'une exploitation informatique partielle par l'INSEE (tableau à double entrée lieu de naissance/nationalité) n'a pu être retenue par manque de crédits et en l'absence d'information codée par commune (données accessibles seulement par département et pays).

Etats-Unis pour l'essentiel). Enfin, on trouve également quelques originaires des Balkans et du Proche-Orient (2 %), de l'Afrique noire et de l'Océan indien (Comores, Maurice et Madagascar), sans oublier aussi des Japonais.

Dans le groupe maghrébin 70 % des actifs sont des ouvriers (manœuvres : 31 % ; ouvriers spécialisés : 10 % ; ouvriers qualifiés : 9 %), le reste étant des employés. Parmi les autres Méditerranéens, la moitié sont employés et 40 % ouvriers avec, parmi ces derniers une majorité d'individus qualifiés et spécialisés. Chez les autres nationalités la présence ouvrière est discrète ; on compte quelques cadres, commerçants et professions libérales, des employés ; ainsi qu'un nombre d'étudiants nettement supérieur à celui enregistré parmi les Maghrébins et les Méditerranéens de souche latine.

#### LES NATURALISES

Alors que le groupe des « étrangers » proprement dits forme, dans sa majorité, la vague de main-d'œuvre immigrée surtout depuis le début des années 1960, les « naturalisés » constituent le reliquat des implantations précédentes, échelonnées entre les deux guerres, la Libération et la fin de l'empire colonial français en Afrique et en Extrême-Orient.

Parmi ces « vétérans » les contingents les plus importants sont issus d'Italie (42 %) et d'Espagne (22 %) ; les Portugais, par contre, sont quasiment absents. On note encore plus de 6 % d'anciens ressortissants turcs : des Arméniens surtout et quelques Grecs d'Asie Mineure, arrivés en France au début des années 1920. S'agissant d'une communauté dont le potentiel n'a pas été renouvelé par des apports extérieurs suivis (comme, par exemple les Italiens), les Arméniens, dont les descendants sont de longue date répertoriés comme « français de naissance », constituent une fraction notable de la population aixoise. Ajoutons, pour compléter le tableau, quelques originaires d'Afrique du Nord (dont des Juifs de Tunisie et du Maroc), d'anciens Vietnamiens, et des Européens : Allemands, Anglais, Belges, Polonais, Russes, etc...

Parmi les naturalisés la fréquence des employés est élevée (47 %), celle des ouvriers moyenne (22 % - en majorité qualifiés ou spécialisés). On relève chez eux quelques exploitants agricoles (Italiens), des artisans et des commerçants (10 %), des fonctionnaires (12 %) et une poignée de cadres du secteur privé. En dépit des origines disparates des naturalisés, on peut les classer comme appartenant aux couches modestes à moyennes de la population, par rapport aux « étrangers », segmentés en « prolétaires » et en « privilégiés », selon leur type d'activité et la fréquence plus ou moins élevée d'étudiants par nationalité <sup>4</sup>.

4. Voir le paragraphe consacré en fin d'article à la population estudiantine.



Assez paradoxalement en apparence, c'est parmi les « naturalisés » que l'on décele la mobilité la moins forte au cours de la période récente :

**Habitants implantés à Aix depuis 1968, en proportion de la population âgée de huit ans et plus en 1975**

Sexe	Total	Français de naissance	Naturalisés	Etrangers
<i>Total</i>	38 %	37 %	31 %	47 %
Hommes	40 %	39 %	35 %	49 %
Femmes	36 %	35 %	28 %	44 %

Dans une ville où plus d'un tiers des habitants se sont implantés entre 1968 et 1975, les « naturalisés » font l'effet d'un élément relativement stabilisé par rapport aux étrangers et même aux Français de souche. On notera également, pour chacune des composantes, la mobilité plus élevée des hommes.

**UNE VILLE OU LES HABITANTS DE SOUCHE SONT MINORITAIRES**

Avec une telle proportion de nouveaux venus, on ne s'étonnera pas qu'un quart seulement de la population aixoise soit née dans la commune (voir tableau n° 1, cartes A et B). Trente pour cent de l'effectif est constitué par des apports d'un voisinage plus ou moins proche : autres communes des Bouches-du-Rhône (13 %), reste de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA, 8 %), la Corse (1 %), Rhône-Alpes (4 %) et Languedoc-Roussillon (3 %). Un cinquième a été fourni par le reste de la métropole et des Dom-Tom. Les natifs de l'étranger sont presque aussi nombreux que ceux qui ont vu le jour dans cité du Roy René ; parmi eux, on énumère 16 % issus d'Afrique du Nord, Pieds-Noirs et Maghrébins confondus. Quant au contingent de la Méditerranée occidentale et orientale, il est inférieur à 5 % de l'ensemble.

On reviendra ultérieurement sur l'extension et la délimitation de l'aire de provenance des habitants d'Aix. La très forte proportion d'éléments extérieurs se décele également lorsque on ventile la population du sondage par groupes d'âge :

**Proportion des individus nés à Aix, par groupes d'âge (1975)**

<i>Total</i> : .....	25 %	0 à 17 ans : .....	54 %
0 à 17 ans : .....	54 %	30 à 44 ans : .....	15 %
18 ans et plus : .....	15 %	45 à 64 ans : .....	13 %
18 à 29 ans : .....	18 %	65 ans et plus : .....	13 %

Seuls les individus de moins de dix-huit ans sont majoritairement natifs d'Aix. Parmi les jeunes adultes, déjà moins du cinquième sont nés sur place. Et, au-delà de 45 ans, sept habitants sur huit en 1975 ont vu le jour hors de la commune. La césure s'opère nettement au niveau du passage mineurs-adultes avec, par la suite, un dégradé plus lent. La coupure illustrée d'abord une pression migratoire qui coïncide avec l'apport en nombre d'étudiants et de jeunes actifs. Cette pression persiste à l'âge mûr et semble se renforcer au sommet de la pyramide. Elle correspond à l'implantation d'actifs de tous âges, ainsi que d'individus proches ou ayant dépassé le seuil de la retraite.

Dans cette ville ou « adulte » est presque toujours synonyme de « né à l'extérieur », il m'a paru intéressant d'examiner, pour la génération des natifs d'Aix-en-Provence âgés de moins de 18 ans en 1975, l'origine géographique de leurs parents. Sur les 592 jeunes de cette catégorie répertoriés dans le sondage, on a retenu 489 cas (soit 83 %) comportant le lieu de naissance des deux parents de l'enfant.

Parmi les 978 parents d'« enfants aixois », 19 % sont nés en ville, 14 % dans le reste du département, 10 % en PACA-Corse, 23 % dans le reste de la France et 34 % à l'étranger. Un enfant sur cinq nés sur place peut donc se prévaloir d'une mère ou d'un père aixois. Quand on étudie les types d'unions parentales de ces mêmes jeunes, on s'aperçoit que dans seulement 7 % des cas les deux parents de l'enfant sont également nés à Aix, ce qui réduit à pas grand chose la proportion d'« Aixois de souche » sur deux générations successives.

En revanche, les unions entre parents « aixois » et « extérieurs » à la commune sont plus fréquentes (24 %), de même que les ménages dont les deux membres sont nés dans le reste de la France (30 %) ou à l'étranger (23 %). En définitive, Aix n'est pas seulement une ville où les habitants de souche sont minoritaires. C'est, comme l'indique l'étude des 1.713 personnes mariées dénombrées dans le sondage, un point de rencontre entre Provençaux, Languedociens, Corses, Parisiens et autres métropolitains, Français d'Afrique du Nord et d'outre-mer, avec des méditerranéens d'origine ibérique, italienne, maghrébine et levantine.

La multiplicité et la variété des apports humains ont encouragé un brassage remarquable. Toutefois, si le choix du conjoint se porte fréquemment sur un originaire d'une autre ville, région ou province, ce choix est généralement limité à une personne appartenant à la même nationalité. Il en va ainsi pour 94 % des Français de naissance et 80 % des étrangers. Les « naturalisés » font toutefois exception : 64 % ont convolé avec des français de souche, mais très peu avec des étrangers (2 %). Effectivement, si le mariage avec un italien ou un espagnol de la première ou de la seconde génération n'a rien de particulier, l'alliance entre métropolitains et maghrébins demeure plutôt rare. Il en va ainsi également

pour les « français de naissance » nés en Afrique du Nord : parmi 267 cas relevés, 7 % seulement se sont mariés avec un « naturalisé » d'origine espagnole, italienne ou maltaise, mais aucun avec un Maghrébin. Près de la moitié (47 %) ont choisi un conjoint né en métropole : 9 % d'Aixoïis, 15 % de Provençaux et Corses et 23 % d'autres régions de France ; 47 % ont porté leur choix sur des « Pieds-Noirs », et le reste (6 %) sur des Français nés dans les anciennes colonies.

#### AIRE DE PRELEVEMENT DE LA POPULATION AIXOISE (Tableau n° 1, cartes A et B).

Pour une ville d'une centaine de milliers d'habitants, située à proximité d'une métropole régionale et qui n'exerce ni fonction préfectorale, ni une emprise économique exclusive sur son arrière-pays, Aix étend son aire de recrutement sur un espace relativement vaste. Le champ de prélèvement couvre l'ensemble de la métropole, déborde sur le pays méditerranéens voisins et empiète sur les contrées de l'Europe occidentale. Il englobe également le Maghreb, des appoints issus des Balkans et du Proche-Orient, de l'Afrique noire, de l'Océan Indien et des Caraïbes, de l'Extrême-Orient et de l'Amérique du Nord.

Cette aire reflète un rayonnement urbain complexe. Il associe les fonctions attractives de la ville par rapport à son environnement immédiat, et celles qui assurent à Aix une audience régionale, nationale et internationale : université, écoles normales et militaires, Cour d'Appel, services de l'Armée de l'Air et de la Région Aéronautique du Sud-Est, activités culturelles et touristiques, résidence de cadres et de retraités, etc... Il implique également des rapports de complémentarité et des échanges suivis avec Marseille d'abord, mais aussi avec Avignon, Toulon et Nice, les villes du Languedoc, de la région Rhône-Alpes et les autres métropoles régionales, sans oublier la très forte emprise parisienne. Dans ses relations avec l'étranger, et principalement avec les pays méditerranéens, interviennent également les fonctions de « refuge » et celle de « bassin de main-d'œuvre ». Déjà, au lendemain du premier conflit mondial, Aix accueillait son contingent d'Arméniens. Vinrent ensuite des républicains espagnols, des réfugiés d'Europe de l'Est. Mais les apports les plus fournis arrivent avec l'indépendance des pays du Maghreb et le rapatriement des Français d'Algérie (1962). A l'énorme vague de « Pieds-Noirs » se sont ajoutés les travailleurs maghrébins qui, avec les portugais, ont pris le relais de l'immigration italienne et espagnole.

#### LE RECRUTEMENT REGIONAL

La proximité de l'agglomération phocéenne, la concurrence d'Avignon et d'Arles, l'égrèment des villes mineures de la Basse Durance ne devraient laisser à Aix qu'une emprise régionale étriquée, correspondant en gros à son arrondissement. En fait, l'aire de prélèvement couvre la totalité des Bouches-du-Rhône, déborde largement sur le Vaucluse, s'infiltré

TABLEAU N° 1  
 Origine de la population aixoise en 1975  
 par type de nationalité et lieu de naissance

Lieu de naissance	Total	Français de naissance	Français par naturalisation	Etrangers
<b>Total des cas</b>	<b>104.350</b>			
Non définis	2.025			
<b>Total net</b>				
(Cas définis)	<b>102.325</b>	<b>89.825</b>	<b>5.125</b>	<b>7.375</b>
<i>En %</i>	<i>100,0 %</i>	<i>87,8 %</i>	<i>5,0 %</i>	<i>7,2 %</i>
<b>Distribution en %</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
France	75,1	82,4	21,9	23,1
Aix-en-Provence	25,4	27,0	8,2	18,3
Reste Bouches-du-Rhône	13,4	14,8	3,9	2,0
Reste PACA	8,1	9,0	2,9	—
Corse	1,3	1,5	—	—
Rhône-Alpes	3,9	4,4	0,5	0,7
Languedoc-Roussillon	2,7	3,0	—	—
Sud-Ouest	3,8	4,3	—	—
Centre-Ouest	3,6	4,1	0,5	0,4
Nord	2,3	2,5	0,5	—
Nord-Est	4,8	5,2	4,4	0,7
Région parisienne	5,4	6,1	1,0	1,0
Dom-Tom	0,4	0,5	—	—
<b>Etanger</b>	<b>24,4</b>	<b>17,1</b>	<b>77,6</b>	<b>75,6</b>
Méditerranée occidentale	3,9	0,2	42,0	21,7
Méditerranée orientale	0,6	0,2	6,4	2,4
Maghreb	16,0	14,5	15,1	34,6
Reste de l'Europe	1,9	1,0	10,2	7,1
Reste de l'Afrique	0,9	0,6	1,0	3,7
Reste de l'Asie	0,6	0,5	2,4	0,7
Amériques	0,5	0,1	0,5	5,4
Non défini	0,5	0,5	0,5	1,3

profondément par la vallée de la Durance dans les Alpes-du-Sud et suit la côte méditerranéenne de la Camargue à la frontière italienne.

On discerne en premier lieu l'énorme contribution de Marseille-Ville, qui à elle seule dépasse l'apport global de la région parisienne et rassemble plus de la moitié des originaires du département. Ce qui confirme les liens étroits qui rattachent les deux cités voisines.

L'aire se compose d'une partie centrale à semis continu, ordonnée entre Marseille-Etang de Berre et le massif du Lubéron. Sur les marges

occidentales, un axe partant d'Arles longe la rive gauche du Rhône jusqu'à l'enclave de Valréas, s'adossant à l'Est au Ventoux. Un second axe va d'Avignon et remonte la Durance par Cavaillon, Pertuis, Manosque pour rejoindre Digne, Sisteron, Gap, Embrun, Briançon et la vallée de l'Ubaye (Barcelonnette). Un troisième axe part de Marseille, relie l'agglomération toulonnaise et les villes côtières des Alpes-Maritimes. En revanche, l'arrière-pays varois et niçois échappent quasiment au recrutement aixois.

#### L'AIRE NATIONALE

Le maillage serré qui caractérise l'aire provençale s'estompe peu à peu dans les régions limitrophes, pour laisser le champ à des concentrations plus espacées, groupées surtout autour des villes. Dans le Languedoc, elle s'ordonne sur l'axe Nîmes-Montpellier-Sète et Béziers.

En Corse, l'apport citadin d'Ajaccio et Bastia est par contre minoritaire, et c'est l'« En-deçà des Monts » (Haute-Corse) qui fournit près des deux-tiers des migrants. Dans le sillon rhodanien, les contributions diffuses dominent en Ardèche et dans la Drôme, pour se regrouper au niveau des agglomérations lyonnaise, stéphanoise et grenobloise.

Le recrutement dans la région parisienne (5 % des effectifs), second par importance après l'apport provençal, se caractérise par une majorité de natifs de Paris-Ville, auxquels s'ajoutent des banlieusards provenant surtout de l'Ouest et du Sud, et fort peu du Nord (Seine-St-Denis, Val d'Oise). Les originaires des beaux quartiers de la capitale et des banlieues cossues dominent : 8<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements ; Neuilly, Suresnes, Rueil-Malmaison, Meudon, etc...

Dans le reste du pays, les contributions sont très variables. Elles sont fortes dans les régions industrielles du Nord-Pas de Calais, de Lorraine, moyennes à élevées dans les départements nantis de villes importantes (Gironde, Puy-de-Dôme, Charente-Maritime, Haute-Garonne, Côte d'Or...). Elles sont faibles à insignifiantes sur les marges occidentales du Massif Central, dans le Limousin, le Val de Loire, la Bretagne, la Normandie, la Picardie. Des départements comme l'Indre, la Vendée, la Corrèze, la Creuse, la Vienne et l'Yonne ont fourni chacun moins d'une centaine de migrants.

En définitive, Aix exerce surtout son appel sur les zones urbaines principales de la France, privilégiant d'abord les régions situées à l'Est d'un axe Lille-Paris-Clermont-Ferrand-Montpellier. Comme le démontre Wolkowitsch, il s'agit pour l'essentiel de migrations interurbaines, et accessoirement de mouvements primaires d'origine rurale <sup>5</sup>.

La proportion des individus implantés à Aix entre 1968 et 1975, par rapport à l'ensemble du contingent résidant en ville apporte quelques

5. WOLKOWITSCH, M : *op. cit.* pp. 29-30 et 80.

éléments d'appréciation sur l'importance relative des flux récents. Les taux les plus bas sont détenus par la Corse (31 %), que suit le reste des Bouches-du-Rhône (36 %), les régions PACA (37 %) et Rhône-Alpes (46 %). Ce qui correspond à l'ensemble du Sud-Est, et englobe l'essentiel de l'aire traditionnelle du prélèvement aixois. La proportion des nouveaux migrants atteint la moitié des contingents venus du Nord et du Nord-Est de la France ; elle évolue entre 56 et 58 % pour le Centre-Ouest, le Sud-Ouest et la région parisienne, et culmine à 78 % pour les Dom-Tom. Si effectivement l'arrivée d'Antillais, de natifs de la Réunion, Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie est un phénomène relativement récent à Aix, les flux appréciables en provenance du Languedoc, du Midi-Pyrénées, de l'Aquitaine et surtout de l'agglomération parisienne ont connu une forte recrudescence au cours de la dernière période intercensitaire.

#### LE PRELEVEMENT A L'ETRANGER (Carte A)

Il intéresse presque exclusivement le bassin méditerranéen et principalement les péninsules ibérique, italienne et le Maghreb ; et accessoirement l'Europe centrale et septentrionale, le Levant, les anciennes colonies d'Afrique noire et d'Extrême-Orient, les Etats-Unis et le Canada. L'absence de détail sur le lieu de naissance interdit malheureusement toute précision régionale sur l'origine des éléments implantés.

Le contingent des natifs de l'étranger se compose en majorité de Français de naissance (62 %) et de naturalisés (16 %). La prépondérance des premiers est liée étroitement à l'importance passée de l'empire colonial français en Afrique et en Extrême-Orient, et très accessoirement à la présence discrète de nationaux dans les pays européens limitrophes, à l'exception de l'Allemagne Fédérale. Aix, comme beaucoup de villes du Midi, a servi et sert encore de position de repli métropolitain aux anciens colons, résidents et coopérants ayant quitté le Vietnam, la Tunisie, le Maroc, l'Afrique noire et l'Algérie avant ou après leur accession à l'indépendance (1947-1962).

Le groupe le plus important rassemble plus de 13.000 « Français de naissance » nés en Afrique du Nord, auxquels s'ajoutent 800 « naturalisés » : israélites tunisiens et marocains, quelques musulmans d'Algérie, des Espagnols, des Italiens et des Maltais. Parmi les rapatriés, 72 % sont nés en Algérie, 15 % en Tunisie et 13 % au Maroc. Ensemble, la communauté des Français d'Afrique du Nord regroupe 13,5 % de la population aixoise en 1975, soit l'équivalent des natifs des Bouches-du-Rhône installés en ville.

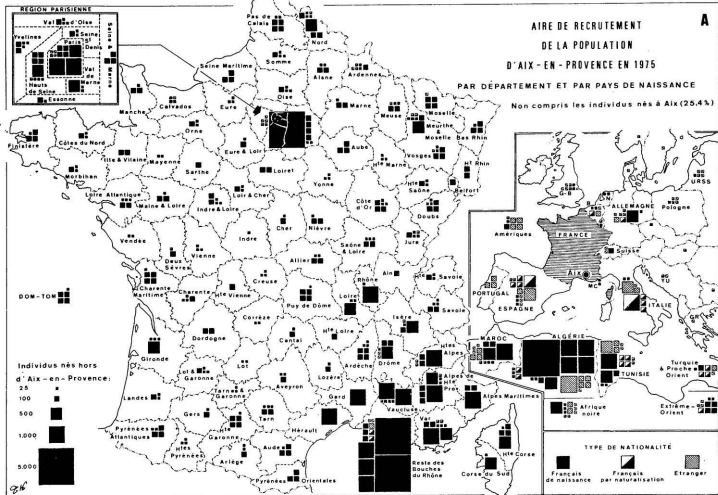
Le sondage dénombre également 2.550 « étrangers » nés en Afrique du Nord. Il s'agit pour l'essentiel de ressortissants algériens, tunisiens et marocains de souche maghrébine, et aussi d'une centaine de colons espagnols et italiens repliés. Deux-tiers de l'ensemble des Maghrébins (3.750 individus) sont nés en Afrique du Nord, dont 40 % en Algérie,

**AIRE DE RECRUTEMENT  
DE LA POPULATION  
D'AIX-EN-PROVENCE EN 1975**

**A**

PAR DÉPARTEMENT ET PAR PAYS DE NAISSANCE

Non compris les individus nés à Aix (26,4%)

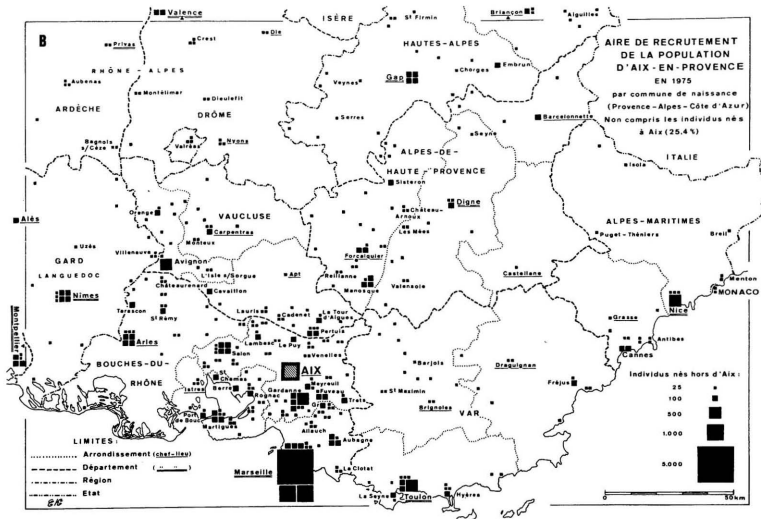


Individus nés hors  
d'Aix-en-Provence:

25 ■  
100 ■  
500 ■  
1.000 ■  
5.000 ■

**TYPE DE NATIONALITÉ**

■ Français de naissance  
▨ Français par naturalisation  
▩ Étranger





20 % en Tunisie et 7 % au Maroc. Le reste ont vu le jour à Aix et dans les Bouches-du-Rhône. La plupart des Algériens ont fait souche à Aix avant 1968 ; quant aux Marocains et aux Tunisiens leur implantation et beaucoup plus tardive.

Parmi les Méditerranéens d'origine latine, les Portugais sont les moins nombreux et d'installation postérieure à 1968. Chez les Italiens et les Espagnols nous avons affaire à des vétérans, majoritairement naturalisés français (54 % des Espagnols et 71 % des Italiens). Si plus de la moitié sont nés au pays d'origine, on en trouve également qui ont vu le jour en Provence, en Lorraine, en Belgique et au Luxembourg, et bien sûr en Afrique du Nord.

Ainsi, nombre d'Italiens et d'Espagnols domiciliés à Aix en 1975 ont suivi des itinéraires caractérisés par une migration préalable : mines et aciéries du Nord et de Lorraine, de Belgique et Luxembourg pour certains ; ou « transit » de plus ou moins longue durée par l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie. En revanche, la trajectoire de la plupart des Portugais et Maghrébins est, semble-t-il, directe.

On ne reprendra pas à nouveau l'analyse des migrants arméniens, brièvement évoqués. Quant aux autres groupes mineurs représentés en ville, ils relèvent, à l'exception de quelques anciens ouvriers polonais et réfugiés d'Europe de l'Est, de l'attraction universitaire d'Aix.

#### NATIONALITE, LIEU DE NAISSANCE ET TYPE D'ACTIVITE

Le *listing* de 1975 ne propose pas une distribution socio-professionnelle très fouillée, notamment en ce qui concerne les salariés du secteur public. On a néanmoins procédé à la ventilation des actifs âgés de quinze ans et plus, par type de nationalité, région, pays de naissance et catégorie de profession. Elle est suivie d'une distribution par origine des étudiants de plus de 18 ans (voir graphique C).

Cette classification sommaire confirme quelques spécialisations professionnelles attribuées à la population étrangère et aux naturalisés français. C'est ainsi que la place des étrangers (7 % des actifs) est déterminante parmi les manœuvres (43 % de l'ensemble), substantielle chez les ouvriers spécialisés (17 %) et qualifiés (12 %), les exploitants agricoles aussi (11 %). Ils fournissent également des employés (6 %), mais très peu de commerçants, cadres et professions libérales.

Dans le groupe des Français par naturalisation (5 % des actifs) on dépasse légèrement la moyenne pour les employés et les ouvriers de toutes catégories. Leur présence est notable chez les artisans et commerçants (8 %), et en particulier parmi les exploitants agricoles (16 %). Leur place est par contre très modeste parmi les fonctionnaires et les cadres du secteur privé.

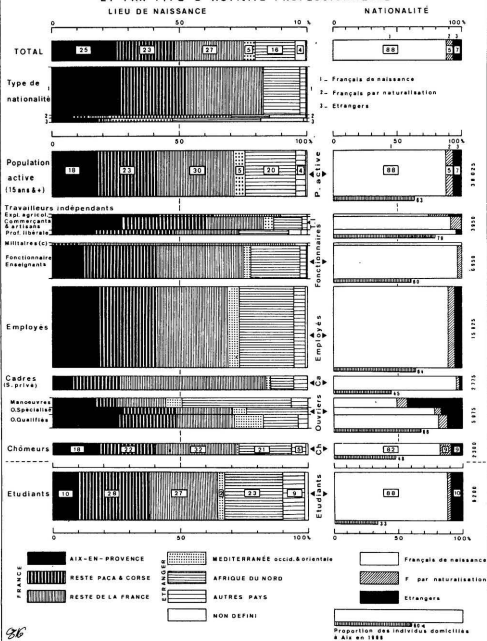
Par ailleurs, on ne relève dans le sondage aucun naturalisé exerçant une profession libérale.

C

POPULATION D'AIX - EN - PROVENCE EN 1975

PAR LIEU DE NAISSANCE ET NATIONALITÉ

ET PAR TYPE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE



86

Etrangers et naturalisés se cantonnent ainsi et surtout dans les professions manuelles : agriculteurs, artisans et ouvriers. Parmi les salariés, amplement majoritaires, domine la main-d'œuvre peu ou pas spécialisée : employés, OS et manœuvres. Etrangers et naturalisés sont également surreprésentés parmi les chômeurs.

Certes, les Français de naissance s'arrogent la primauté, et parfois l'exclusivité de certaines activités dites « privilégiées » : professions libérales et cadres du secteur privé (95 %), commerce et artisanat (91 %). C'est naturellement parmi eux que se recrutent la quasi-totalité des fonctionnaires, des enseignants et des militaires de carrière (97 %). Mais les Français de souche constituent également le gros des employés (88 %) et l'ample majorité des ouvriers spécialisés et qualifiés, de même que des exploitants agricoles. Si donc bon nombre des besognes les plus ingrates sont exercées par des étrangers et des nationaux de fraîche date, quantité de Français d'origine sont employés à des tâches subalternes ou de moyenne qualification dans les secteurs public et privé. Une part non négligeable de ces actifs de condition modeste se rerute à Aix même et dans la région.

La répartition par aires de naissance apporte quelques notions sur les contributions locales et régionales au niveau de l'emploi. On remarquera d'abord que les Aixois de souche (18 % des actifs) occupent une place prépondérante parmi les exploitants agricoles (42 %), les artisans et commerçants (28 %), les ouvriers spécialisés et qualifiés (28 à 26 %). Ils sont normalement représentés parmi les employés (18 %) et légèrement en-dessous de la moyenne pour les professions libérales (17 %). Aix fournit peu de fonctionnaires (11 %) et encore moins de cadres du secteur privé (8 %).

La contribution du reste de la région PACA et de la Corse - dont sont originaires 23 % des actifs - est décisive sur le plan du commerce et de l'artisanat (34 %), des professions libérales (32 %) et des fonctionnaires (27 %). Parmi les commerçants et artisans on trouve beaucoup de natifs des Bouches-du-Rhône, en particulier de Marseille-Ville et des arrondissements d'Aix et d'Arles. L'impression est celle d'une continuité immédiate avec l'aire proprement locale de recrutement. La provenance des membres des professions libérales est plus nettement urbaine, et s'étale à l'ensemble de la Provence-Côte d'Azur : Marseille d'abord, mais aussi Avignon, Toulon, Nice, Arles, Salon, Manosque et Gap. L'apport relatif des fonctionnaires est plus périphérique, avec une surreprésentation des Hautes-Alpes et de la Corse.

Ainsi donc, c'est l'espace provençal qui fournit à Aix une bonne part de ses notables, commerçants, médecins et hommes de droit. Avec, parmi eux, beaucoup ayant accompli leurs études ici et à Marseille.

Quand au reste de la France (30 % des actifs), il procure le plus gros contingent des fonctionnaires (38 %) et la majorité des cadres du secteur

privé (58 %). Le recrutement des fonctionnaires (qui englobe les militaires de carrière, les administratifs et les enseignants) est de nature relativement diffuse. Il explique des prélèvements dans des régions aussi éloignées que la Bretagne, le Val de Loire et la Côte Atlantique, le Nord, la Lorraine et la Franche-Comté. Quant aux cadres du privé, ils proviennent des grands pôles de décision et des régions limitrophes : agglomération parisienne, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Parmi les contributions en provenance de l'étranger, l'Afrique du Nord mérite une mention particulière. On a vu que l'élément actif de souche maghrébine se composait quasi-exclusivement d'ouvriers et d'employés. Chez les « Pieds-Noirs » les rôles sont inversés, avec une majorité d'employés et très peu d'ouvriers, ces derniers qualifiés pour moitié. Si l'on dénombre parmi les rapatriés un contingent médiocre de cadres du secteur privé, de commerçants et d'artisans, ils apportent à Aix près du cinquième du corps des fonctionnaires, des employés et des professions libérales.

#### LES ETUDIANTS

Une analyse de l'aire de prélèvement de la population aixoise ne saurait être complète sans l'examen de deux catégories de « non actifs », les étudiants et les retraités. En ce qui concerne ces derniers, le *listing* de 1975 hésite souvent à ventiler les personnes âgées - qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes - entre les rubriques « sans profession » et « retraité ». Ce qui m'a contraint à abandonner le classement.

Dans la rubrique « élève/étudiant », qui englobe toutes les catégories scolaires, j'ai retenu exclusivement les individus qui, par leur âge (18 ans et plus) répondent à des types d'enseignement post-secondaire. Tous ne sont pas inscrits sur le *listing* : ainsi manquent les internes de l'école préparatoire militaire, ceux de la faculté de théologie, et vraisemblablement une partie des étudiants étrangers, logés ou non en cités. Ce qui explique pourquoi la population estudiantine du sondage (9.200) est moins importante que celle du recensement (12.300 personnes âgées de 17 ans et plus).

Toujours d'après le sondage, on compte environ un millier d'étudiants étrangers, appartenant à pas moins de 24 nationalités, ainsi que quelque deux cents français par naturalisation. Un habitant sur huit adultes domiciliés à Aix en 1975 est un étudiant. Le « taux de population estudiantine » évolue entre 4 % parmi les naturalisés, 13 % chez les français de naissance et 17 % pour l'ensemble des étrangers. Les disparités sont de taille au sein de ce dernier groupe : on compte 5 % d'étudiants parmi les Maghrébins adultes, 11 % pour les originaires des autres contrées méditerranéennes et du Levant. Ailleurs, on atteint et souvent dépasse la barre des 50 %, notamment pour les pays d'Afrique noire, le Canada et les Etats-Unis.

Les étudiants forment naturellement l'élément le plus « neuf » de la population aixoise. Un étudiant sur dix est né dans la cité du Roi René, et un tiers seulement s'y sont installés avant 1968. Ce taux est à comparer avec celui de la population active, dont 63 % résident depuis plus de huit ans à Aix en 1975.

AIRE DE PRELEVEMENT DE LA POPULATION TOTALE, ACTIVE ET ESTUDIANTINE D'AIX-EN-PROVENCE EN 1975 (%)

Lieu de naissance	Total	Adultes (18 ans et +)	Actifs (15 ans et +)	Etudiants
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Aix-Ville</i>	25,4	15,0	18,1	10,1
Reste PACA et Corse	22,8	25,3	23,1	27,8
Reste de la France	26,9	29,0	30,1	26,7
Méditerranée	4,5	5,7	4,5	2,7
Maghreb	16,0	19,9	19,6	22,6
Autres pays	3,9	4,4	3,9	8,7
Non défini	0,5	0,7	0,7	1,4
Français de naissance	87,8	86,2	87,4	88,3
Naturalisés	5,0	6,6	5,4	2,2
Etrangers	7,2	7,2	7,2	9,5

L'aire de prélèvement étudiantine se distingue en apparence des précédentes par un apport local mineur, une forte participation régionale et un taux record de natifs de l'étranger : 34 %. Toutefois, cette répartition ne donne pas la mesure exacte du rayonnement universitaire aixois. Il faut d'abord prendre en considération que les trois-quarts des étudiants nés à l'étranger sont des ressortissants français, rejetons de rapatriés d'Afrique du Nord et autres colonies. Et que, à la veille de leur inscription en faculté, la plupart devaient déjà demeurer en France, notamment dans le Midi et en partie à Aix même. Il est bien sûr impossible, à partir du seul *listing* de 1975, d'établir une domiciliation plus proche de la réalité.

L'attraction universitaire aixoise est naturellement prépondérante parmi les natifs du reste des Bouches-du-Rhône (18 % des étudiants) et des régions PACA et Corse (10 %). Ainsi, un étudiant sur huit relevés dans le sondage a vu le jour à Marseille. Les arrondissements d'Arles et d'Istres, la région d'Aubagne en fournissent également quelques centaines. L'aire de prélèvement s'étend sur la partie méridionale du Vaucluse, qu'elle dispute au collège universitaire d'Avignon. Aix empiète également sur le domaine montpellierain dans le Gard, et partage avec Nice le Var, les Alpes-Maritimes et la Corse. Vers le Nord, elle grignote vers l'Isère, la Drôme et le Rhône.

Bien que recrutant dans toutes les académies de la métropole, Aix attire surtout les parisiens (8 %) et, en second lieu, des natifs du Sud-Ouest (Aquitaine, région de Toulouse) et du Nord-Est (Bourgogne et Lorraine). Le Centre, la Bretagne et la Normandie, de même que la Picardie et le Nord, lui échappent presque complètement.

L'audience étrangère de l'Université d'Aix s'étend principalement vers les pays méditerranéens et proche-orientaux : le Maghreb d'abord, les péninsules ibérique, italienne et balkanique, la Turquie, Chypre et l'Iran. Elle couvre également l'Afrique noire, les îles de l'Océan indien, pour pousser une pointe jusqu'en Extrême-Orient : Japon et Corée. Aix accueille aussi une importante colonie américaine et canadienne, dont le poids numérique est équivalent à celui des pays européens voisins : Grande-Bretagne, R.F.A., Suisse, Suède.

#### CONCLUSION

L'exploitation du dernier document censitaire aixois directement accessible apporte un certain nombre d'éléments nouveaux sur la composition, les origines et les activités d'une population urbaine fondamentalement remaniée et diversifiée par des apports massifs, intervenus au cours des deux décennies qui précèdent le dénombrement de 1975. Le tableau proposé est nécessairement incomplet, et on a évoqué les lacunes du document examiné. Il laisse sans réponse une foule de questions. Notamment au sujet des cheminements et étapes migratoires des nouveaux venus, français comme étrangers, des caractéristiques propres au recrutement de certaines professions du tertiaire public et privé, de l'implantation des retraités, etc... Ces renseignements pourraient être obtenus par des enquêtes et interviews, le dépouillement aussi d'autres documents actualisés, concernant par exemple le corps enseignant et les universitaires.

A partir du constat largement descriptif de 1975, il ne serait pas totalement inutile d'approfondir la dimension historique immédiate en exploitant les listes nominatives de quelques dénombrements précédents : 1926, 1954 et 1968. Ce qui permettrait un suivi de l'évolution au cours du dernier cinquantenaire, assorti de précisions quant à l'origine régionale des apports migratoires proches et lointains, de leur insertion professionnelle et intégration sociale dans la vie aixoise. Et d'éclairer certainement les permanences comme les mutations dans les modes de prélèvement et de croissance d'une ville méditerranéenne qui, en dépit d'un renouvellement radical de son contenu humain, a su conserver son identité.

Emile KOLODNY

Maitre de recherche au C.N.R.S.